



Royaume du Maroc  
Conseil consultatif des droits de l'Homme

*Département Information et Communication*

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

**LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE**

**27 Mai 2010**

**27 ماي 2010**

## Présentation à Lima de l'expérience marocaine en matière des Droits de l'Homme

### MAP

Lima, 25/05/10

L'expérience marocaine en matière des Droits de l'Homme a été présentée à Lima, lors de la 5ème édition du "Cours Droit international humanitaire Miguel Grau", qui s'est déroulée du 17 au 21 mai au siège du ministère péruvien des relations extérieures.

L'expérience du Royaume a été présentée par Mme Farida El Khamlichi, présidente de la Commission nationale du droit International humanitaire (CNDIH) et membre du cabinet du Premier ministre, indique un communiqué de l'ambassade du Maroc au Pérou.

S'exprimant devant un parterre de responsables et de représentants d'institutions de l'Etat, de magistrats, d'officiers supérieurs et d'acteurs de la société civile, Mme El Khamlichi a mis en exergue la politique irréversible et les avancées réalisées au cours des dix dernières années au Maroc dans le domaine des droits de l'homme.

Mme El Khamlichi a expliqué, à cette occasion, le rôle et les fonctions de la CNDIH, soulignant que cet organe consultatif créée en juillet 2008, est chargé de promouvoir les principes du Droit international humanitaire à travers des actions de sensibilisation et de formation et de faire le suivi de l'application des conventions signées par le Maroc.

Dans ce contexte, Mme El Khamlichi a dénoncé la situation des populations détenues par le Polisario à Tindouf et qui sont privées de leurs droits les plus élémentaires de santé, d'éducation et de liberté de circulation.

**Par ailleurs, la présidente de la CNDIH a signalé que plusieurs initiatives traduisent la pleine implication du Maroc dans la défense et la consolidation des droits de l'homme, citant notamment la création du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, l'Instance Equité et Réconciliation et Diwan Al Madhalim.**

Mme El Khamlichi a également évoqué d'autres initiatives importantes qui témoignent, a-t-elle dit, de la politique du respect des droits de l'homme adoptée par le Maroc, telles la réforme de la justice, l'adoption du nouveau Code de la famille et la réforme du Code de la nationalité.

Ce séminaire, organisé par la Commission nationale d'étude et d'application du droit international humanitaire du Pérou, a connu la participation de professeurs universitaires et de spécialistes du Droit international humanitaire.

## Promotion des clubs de l'éducation à la citoyenneté

Les participants à une rencontre organisée, les 24 et 25 mai à Ouarzazate, ont adopté plusieurs propositions qui serviront de base à l'élaboration d'un plan d'action tendant à promouvoir les clubs de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme au sein des établissements scolaires dans les provinces de Ouarzazate, Zagora et Tinghir.

Lors de cette rencontre, organisée par le bureau administratif régional du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) à Ouarzazate et l'académie régionale de l'Education et la Formation de la région du Souss-Massa-Draâ sous le signe "les clubs de l'éducation dans les établissements scolaires, un levier pour le renforcement de la culture des droits de

l'Homme", les participants ont fait un diagnostic de la situation actuelle de ces clubs et se sont arrêtés sur les contraintes auxquelles ils sont confrontés.

Ils ont, en outre, plaidé pour l'institutionnalisation des clubs de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme au sein des établissements scolaires à travers la création de structures permanentes aux niveaux régional et provincial et la délégation de leur gestion à des cadres ayant de l'expérience en matière de droits de l'Homme.

L'accent a été mis sur l'importance à accorder à la formation pour atteindre les objectifs escomptés, et ce, à travers la création de centres de documentation et d'information, l'utilisation des technologies de l'audiovisuel, l'organisation de

rencontres visant à vulgariser l'approche genre, les mécanismes démocratiques et les traités ainsi que les accords internationaux sur les droits de l'Homme.

Les intervenants ont également décidé d'élaborer un plan d'action annuel qui identifiera les besoins des élèves et des établissements scolaires et établira un agenda des activités annuelles.

Ont pris part à cette rencontre des acteurs pédagogiques, des représentants de plusieurs organisations actives dans le domaine des droits de l'Homme dont les bureaux administratifs régionaux du CCDH à Midelt, Agadir et Beni Mellal, ainsi que les coordinations locales du programme de réparation communautaire.

# À l'école des droits de l'homme

● Une session de formation pour tracer la voie du Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'homme au Maroc

PAR M.E.H

Des officiers de différents corps de sécurité participaient, du 23 au 26 mai courant à Skhirat, à une session de formation de formateurs en droits humains.

Ont participé à cette session des représentants de la Sûreté nationale, de la Gendarmerie royale, des Forces auxiliaires, de la Protection civile, de la Justice et de l'Intérieur. Étaient également présents des représentants de la société civile, les médias et des membres de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM). Organisée par le Centre de documentation et de formation en droit de l'homme (CDIFDH), cette session s'inscrit dans le cadre de la préparation du Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'homme au Maroc et vise à initier les participants aux méthodes de formation des individus et des groupes à la culture des droits de l'homme sur les plans national et international. Cette session sera suivie par une autre formation qui se déroulera du 31 mai au 2 juin prochain. Le CDIFDH, qui

organise cette formation est une structure sous tutelle du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH).

## Partenariat

Rappelons qu'en mai 2006, le CCDH et le ministère de l'Intérieur avaient signé une convention cadre de partenariat pour la promotion des droits de l'homme. Cette convention visait à permettre l'introduction et la formation des cadres de ce ministère ou celles placées sous sa tutelle, tel l'Institut royal de l'administration territoriale (ex école des cadres du ministère de l'Intérieur), l'Académie royale de police ou le Centre de formation des cadres des Forces auxiliaires ou les écoles de la Gendarmerie royale. Une commission de suivi et de supervision a été créée à cet effet pour l'activation de cette convention, qui englobe le CCDH, le ministère de l'Intérieur, l'Institut royal de l'administration territoriale, la DGSN, les commandements nord et sud des Forces auxiliaires et la direction de la Protection civile.

## عرض التجربة المغربية في مجال حقوق الإنسان بليما

وتتبع تطبيق الاتفاقيات التي وقعها المغرب. ونددت في هذا الصدد بالوضع الذي يعيشه السكان المحتجزون من طرف البوليساريو يتندوف، والمحرومين من حقوقهم الأساسية في الصحة والتربية ومن حرية التنقل.

ومن جهة أخرى، أشارت رئيسة اللجنة إلى العديد من المبادرات التي تعكس الانخراط التام للمغرب في الدفاع عن حقوق الإنسان وترسيخها، مذكرة على الخصوص بإحداث المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، وهيئة الإنصاف والمصالحة، وديوان المظالم.

وتطرقت الخمليشي إلى مبادرات أخرى هامة تعكس سياسة احترام حقوق الإنسان التي يتبناها المغرب كإصلاح القضاء ومدونة الأسرة الجديدة وإصلاح قانون الجنسية.

وقد عرفت هذه الندوة التي نظمتها اللجنة الوطنية لدراسة وتطبيق القانون الدولي الإنساني بالبيرو أساتذة جامعيين ومتخصصون في القانون الإنساني الدولي.

تم عرض التجربة المغربية في مجال حقوق الإنسان في ليما خلال الدورة الخامسة لـ "دروس ميغيل غرو في القانون الدولي الإنساني" التي نظمت ما بين 17 و21 ماي الجاري بمقر وزارة الخارجية البيروفية.

وأوضح بلاغ لسفارة المغرب في البيرو أن التجربة المغربية قدمت من قبل رئيسة اللجنة الوطنية للقانون الدولي الإنساني وعضو ديوان الوزير الأول فريدة الخمليشي التي أبرزت أمام ثلة من المسؤولين، وممثلي مؤسسات الدولة، وقضاة، وضباط سامين وقاعليين من المجتمع المدني، سياسة المغرب التي لارجعة فيها في مجال حقوق الإنسان، والتقدم الذي حققه خلال العشر سنوات الأخيرة في هذا المجال.

وأوضحت دور ومهام اللجنة الوطنية للقانون الدولي الإنساني، مؤكدة أن هذه الهيئة الاستشارية التي تأسست في يوليوز 2008 مكلفة بالنهوض بمبادئ القانون الدولي الإنساني من خلال عمليات للتصسيس والتكوين

*Le Premier ministre répond aux interventions des membres de la Chambre des Représentants*

**L'objectif est de méditer collectivement sur les choix et les grandes orientations  
et d'anticiper l'avenir pour relever les défis**

*Les réalisations et les acquis accomplis traduisent les engagements contenus dans le programme gouvernemental*

**Mise en œuvre du reste des engagements dans le respect total de la programmation arrêtée**

**Poursuite de la coopération avec le CCDH pour l'exécution des recommandations de l'IER**

**Amélioration notable des indices  
de développement humain grâce à l'INDH  
et à l'option sociale du gouvernement**

**Renforcement de la protection sociale  
par l'élargissement et la généralisation  
de l'AMO et du RAMED**

Revue de Presse de

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les représentants,  
Mesdames et messieurs les ministres,

C'est pour moi une source de fierté de me présenter de nouveau devant votre honorable assemblée pour répondre aux propositions et remarques que vous avez formulées lors de la discussion de la déclaration que j'ai présentée devant vous, au nom du gouvernement, sur le bilan de l'action gouvernementale et ses perspectives.

Je vous remercie pour votre contribution distinguée à la discussion de l'ensemble des points contenus dans la déclaration, et que j'ai suivie avec toute l'attention requise.

Cette étape a, au fait, constitué un important moment politique au regard de ses significations, sa symbolique et sa profondeur démocratique. Suivie avec intérêt par l'opinion publique, elle est conforme à nos convictions politiques enracinées en matière d'ouverture, de communication et de coopération constructive avec le Parlement.

Nous avons tenu à consacrer cette coutume démocratique lancée depuis le gouvernement de l'alternance consensuelle, notre objectif étant d'instaurer un dialogue sérieux et responsable entre le gouvernement et le Parlement en tant qu'institutions démocratiques travaillant dans la coopération et la complémentarité des pouvoirs sur la base de la responsabilité et du dialogue franc qui contribue à l'édification du Maroc moderne.

Permettez moi au début de formuler certaines clarifications et remarques nécessaires :

**Premièrement** : Du point de vue méthodologique, je traiterai essentiellement les questions à caractère horizontal et stratégique que vous avez bien voulu soulever lors de la discussion de la déclaration gouvernementale. Quant aux remarques et interrogations sectorielles, j'en ai déjà évoqué une partie dans la déclaration gouvernementale. Pour le reste, les composantes du gouvernement poursuivront le dialogue avec vous en présentant davantage de clarifications et de données à leur sujet à travers les travaux des commissions parlementaires, la discussion de la loi des finances et les réponses aux différentes questions orales et écrites.

**Deuxièmement** : L'objectif de cette étape est de procéder à une méditation collective sur la marche des choix et grandes orientations et d'anticiper l'avenir, partant de la conscience profonde des défis qui se dressent au pays. La présentation du bilan de l'action gouvernementale, par contre, est un engagement politique auquel nous procéderons, par la grâce de Dieu, avec fierté devant le peuple marocain, à la fin de l'actuel mandat et sur lequel le peuple se prononcera à travers les urnes, après évaluation des réalisations et acquis enregistrés, partant des engagements contenus dans le programme gouvernemental et par lesquels nous sommes engagés, devant S.M. le Roi et devant les représentants de la nation.

Malgré cela, je confirme à votre honorable assemblée que notre pays a connu durant les deux dernières années une dynamique de réformes tous azimuts et une accélération de la cadence de réalisation des grands chantiers. Nous avons achevé la mise en œuvre de nombreuses réformes et projets programmés comme que je l'ai explicité dans la déclaration que j'ai faite, au nom du gouvernement, devant votre honorable assemblée, et nous poursuivons l'exécution du reste des engagements dans le respect total des plannings arrêtés.

Mieux encore, le gouvernement s'est mobilisé pour la mise en œuvre de la nouvelle génération des réformes et chantiers lancés et suivis de près par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie.

De même que nous avons entrepris de nombreuses réformes complémentaires pour faire face aux défis de la crise économique mondiale et aux retombées des changements climatiques sur notre pays.

**Troisièmement** : Notre pays a réalisé d'importants acquis au sujet de la question de notre intégrité territoriale, grâce à la crédibilité du projet d'autonomie lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et qui a bénéficié d'une large adhésion auprès des pays qui comptent au Conseil de Sécurité et au sein de la communauté internationale. Les concertations et les contacts sont par ailleurs permanents avec le Secrétariat Général des Nations Unies. En revanche, les ennemis de notre intégrité territoriale essuient des échecs successifs grâce à la vigilance et au dynamisme de la diplomatie marocaine. Leur dernier échec en date, comme je l'ai souligné dans la déclaration gouvernementale, a été la Résolution 1920 du Conseil de Sécurité qui a entériné le point de vue marocain.

De même que nombreux pays ont retiré leur reconnaissance de l'entité imaginaire et leur nombre augmente continuellement. Ceci en plus de l'hémorragie interne qui se poursuit chez les ennemis de notre intégrité territoriale.

Ces acquis ont été réalisés grâce à la sagesse des orientations de S.M le Roi et grâce aux efforts de la diplomatie marocaine, ainsi que de la diplomatie parlementaire et populaire.

La sacralité de cette question et les défis de l'avenir imposent à tout un chacun de faire preuve de haut esprit de responsabilité, de vigilance et de mobilisation permanente derrière S.M. le Roi.

**Quatrièmement:** Notre pays a franchi des pas résolus dans le domaine du respect des droits de l'Homme et de la consécration des libertés publiques. Le gouvernement est déterminé à consolider les acquis et à les améliorer. Le président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme a salué l'esprit de coopération existant entre le Conseil et le gouvernement.

Dans ce cadre, et comme je l'avais souligné dans la déclaration gouvernementale, nous avons mis en œuvre toutes les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation en matière d'indemnisation des préjudices individuels et collectifs grâce à l'action conjointe et permanente avec le CCDH.

De même que nous nous penchons avec le Conseil sur l'intégration sociale de plus de mille personnes en vue de les sortir de la situation de marginalisation et de précarité.

Avec le même esprit de responsabilité, nous poursuivrons notre coopération sérieuse avec le CCDH pour poursuivre l'exécution des recommandations de l'Instance.

**Cinquièmement:** Il importe d'affirmer que les Marocains Résident à l'Etranger bénéficient de la Haute sollicitude de SM le Roi. Je voudrais saluer ici l'esprit d'attachement aux constantes du Royaume dont ils font preuve, ainsi que leur fierté de leur identité et leur mobilisation pour la défense de l'intégrité territoriale. Le contact permanent, entretenu avec eux par les membres du gouvernement, dont particulièrement le ministre en charge du département, les partis politiques, les syndicats et la société civile, nous a certainement permis de cerner leurs problèmes et attentes. Ainsi, nous avons élaboré, en 2008, une stratégie pour la défense des droits et intérêts de nos concitoyens résident à l'étranger, le renforcement du domaine de la protection sociale, la préservation de l'identité, le renforcement du sentiment d'appartenance, le soutien de la culture et de la langue arabes et la mobilisation des Marocains du monde pour contribuer aux projets du développement national.

**Sixièmement:** L'Initiative Nationale de Développement Humain, lancée et conduite par Sa Majesté le Roi, est un chantier social et de développement ouvert qui a contribué à la lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale et permis de créer des opportunités d'emploi. La gouvernance participative renouvelée de l'Initiative et sa rencontre avec les politiques sociales du gouvernement à travers l'action de la commission stratégique dont j'ai l'honneur de présider, a permis de réduire les taux de pauvreté dans les zones cibles et d'élargir les opportunités d'ascension sociale.

### **Confiance en le gouvernement et majorité cohérente**

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les représentants,

Le gouvernement œuvre avec responsabilité politique et esprit patriotique sincère. Dans ce cadre, nous sommes extrêmement fiers de la confiance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie. Cette confiance constitue une source de force pour l'exécution de ce dont nous nous sommes engagés dans la déclaration gouvernementale adoptée en Conseil des ministres et approuvée par votre honorable assemblée, et ce, pour servir l'intérêt supérieur du pays et la dignité des citoyens.

Nous enregistrons également, avec fierté, le rôle d'avant-garde de Amir Al Mouminine gardien des valeurs spirituelles et religieuses, Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie, dans la mise à niveau du champ religieux, la consolidation de la sécurité spirituelle des Marocains et la préservation de l'unité du rite malékite fondé sur le juste milieu, la tolérance et la modération.

SM le Roi a également présenté au peuple marocain, pour exécution, de nombreuses réformes institutionnelles, économiques, sociales, culturelles et diplomatiques, pour la mise en œuvre desquelles le gouvernement s'est mobilisé.

A cette occasion, je voudrais exprimer ma considération du travail inlassable effectué par les ministres qui représentent les différentes sensibilités politiques, ainsi que les ministres sans appartenance, connus par leurs compétence et expertise et qui travaillent en groupe solidaire dans un climat de confiance et d'harmonie.

Je salue également les groupes des partis de la majorité pour leur contribution distinguée et qualitative dans le soutien des projets réformateurs que mène le gouvernement, pour



leurs propositions constructives, pour leur action législative et de contrôle et pour leur adhésion à la marche réformatrice que nous menons ensemble, depuis le gouvernement de l'alternance consensuelle, et grâce à laquelle nous avons concrétisé de nombreux acquis et réalisations.

Cette majorité a connu une ouverture en constituant un groupe parlementaire unifié entre le Rassemblement National des Indépendants et l'Union Constitutionnelle. Tous les groupes de la majorité ont ainsi souligné l'importance des réalisations du gouvernement et exprimé leur soutien à l'orientation réformatrice suivie par notre pays. Nul doute que le soutien politique de la majorité, ainsi que les idées et les critiques qu'elle a formulées, nous aiderons à améliorer la prestation gouvernementale et à en accélérer la cadence.

Avec le même esprit démocratique, nous nous ouvrons sur les partis de l'opposition et nous écoutons leurs revendications sans exclusion ou marginalisation, aussi bien par l'acceptation de certaines de ses propositions de lois ou par l'acceptation de certains amendements qu'elle présente à l'occasion de la discussion des projets de lois. Ceci, outre les rencontres de concertation que nous entreprenons avec les partis de l'opposition pour discuter certaines questions nationales d'importance. Cette approche participative a permis l'adoption, à l'unanimité, de 60% des projets de lois depuis le début de l'actuelle législature.

Nous accorderons un intérêt particulier aux remarques et propositions formulées par les groupes parlementaires, majorité comme opposition, lors de la discussion de la déclaration gouvernementale. J'ai chargé une commission de ventiler et de classer ces propositions et remarques que nous examinerons dans un prochain Conseil de gouvernement et nous tiendrons compte de tout ce qui est de nature de servir le pays.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les représentants,

Nous affirmons à votre honorable assemblée que le gouvernement a veillé, de façon qui ne laisse de place au doute ou à la mise en doute, au respect de ses engagements et à l'adoption d'un modèle marocain économique et social, fondé principalement sur la mobilisation face aux crises, le renforcement de la demande intérieure, le dressement du Maroc comme plateforme de l'investissement et de l'exportation, la dynamisation d'une politique volontariste en matière d'emploi, le renforcement des mécanismes de solidarité et de cohésion sociale, ainsi que le soutien des intervenants économiques et sociaux. Grâce au soutien et à l'appui de la majorité à ces orientations, nous avons pu :

**Premièrement** : Faire face aux retombées de la conjoncture économique mondiale difficile, et des changements climatiques. Le gouvernement a ainsi pu faire face aux retombées des inondations à travers le soutien et l'assistance directe aux victimes, concomitamment à la création du Fonds de Solidarité pour faire face aux catastrophes naturelles, l'élaboration d'une loi relative aux catastrophes naturelles, d'un programme pour la protection contre les inondations visant la construction de nombreux barrages collinaires et moyens.

Le gouvernement a également pu contrer les retombées de la crise économique de sorte que l'économie nationale a réalisé un taux de croissance dépassant les 5% en 2009, soit le plus haut taux réalisé dans la zone euro-méditerranéenne, au moment où les économies de certains pays voisins ont connu la récession. Ceci nous a permis de préserver l'emploi et de réduire le taux annuel du chômage qui a baissé de 9,8% en 2007 à 9,1% en 2009, grâce aux grands chantiers et au secteur privé qui joue un rôle vital dans ce domaine.

Il importe de signaler l'effort que nous fournissons pour la création de postes d'emploi en vue de satisfaire les besoins de la Fonction Publique, tout en réservant un traitement particulier aux détenteurs de diplômes supérieurs à la recherche d'un emploi, en plus des programmes de formation et de qualification que nous menons pour leur intégration dans le marché du travail.

**Deuxièmement** : Mettre en œuvre les grandes réformes dans les domaines de la Justice, de l'Education et de la Formation, de l'Enseignement supérieur, de la Santé et de la Protection sociale.

**Troisièmement**: Accélérer la cadence des grands chantiers conformément aux délais arrêtés, telles les autoroutes qui atteindront, après la liaison d'Agadir au réseau autoroutier à fin juin 2010, les 1100 kilomètres, et 1430 kilomètres à fin juillet 2011 après l'achèvement de la réalisation du tronçon Fès-Oujda, en plus des tronçons Berrechid-Béni Mellal et El Jadida-Safi qui seront réalisés conformément au planning arrêté dans la déclaration gouvernementale.

**Quatrièmement** : Lancer une nouvelle génération de stratégies sectorielles intégrées basées sur une approche de

gestion des projets partant d'objectifs chiffrés et de résultats précis, tout en garantissant les ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation et les outils d'évaluation et de contrôle.

Il s'agit de stratégies dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des énergies renouvelables, des technologies modernes, de l'eau et de l'environnement, du tourisme, de l'industrie, de l'artisanat, de la pêche maritime et de la logistique.

La politique du gouvernement s'appuie sur l'équité spatiale pour réaliser un développement équilibré et réduire les disparités régionales à travers les contrats-programmes avec les régions et la création de 21 pôles de développement concurrentiel à Nador, Berkane, Oujda, Tanger, Tétouan, Kénitra, Fès, Meknès, Errachidia, Tarfaya, Laâyoune, Dakhla, Agadir, Nouaceur et Casablanca.

**Cinquièmement:** Enregistrer une amélioration notable des indices de développement humain grâce à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et à l'option sociale du gouvernement. A cet égard, les institutions internationales ont affirmé que notre pays évolue sur la bonne voie vers la réalisation des objectifs du Millénaire.

C'est ainsi que le taux de pauvreté a été réduit en passant de 14% en 2004 à 9,1% en 2007. Il apparaît, de ce fait, que l'objectif du Millénaire relatif à ce fléau a été réalisé avant les délais arrêtés.

De la même façon, le nombre des décès des mères pendant l'accouchement a été réduit de 42% et ceux des enfants de moins de 5 ans de 50%, dans la perspective de la réalisation de l'objectif du Millénaire en 2015. Nous enregistrons également une nette avancée dans la réalisation de l'objectif relatif à l'obligation de l'enseignement primaire qui a atteint 94,8% dans la perspective de la généralisation totale en 2015.

**Sixièmement:** Réserver un intérêt particulier au monde rural conformément à une vision globale et intégrée destinée à renforcer les équipements et les infrastructures de base, améliorer les prestations sociales dans les secteurs de l'Enseignement et de la Santé et encourager les activités alternatives comme le tourisme rural.

**Cet intérêt apparaît dans:**

\* L'élaboration d'une stratégie propre au développement des régions montagneuses conformément aux Hautes orientations royales ;

\* L'augmentation des investissements publics de 150% ;

\* L'accélération de la cadence de réalisation des routes rurales de 1500 kilomètres à 2000 kilomètres par an, ce qui nous permettra, à la fin de l'année actuelle, de désenclaver environ un million de citoyens supplémentaires parmi les habitants des zones rurales.

\* Le lancement du programme «Tayssir» pour améliorer l'accès à l'enseignement à travers un soutien financier conditionné par la scolarisation. Près de 166 familles appartenant à 242 communes rurales en bénéficient cette année.